

Le Consulat d'Égypte à Montréal, a décidé qu'à partir du lundi 7 décembre 2009, dans le but d'accélérer les procédures administratives pour l'obtention, la même journée, des visas, procurations et attestations pour les citoyens canadiens et ressortissants égyptiens, que tous les documents doivent être dûment remplis et présentés du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00. Ces demandes seront livrées de 14h30 à 15h00.

Toutes les demandes de certifications concernant les procurations doivent être au préalable signée par un Notaire public.



*S. Gamil*